



De : CDG16 CAROLINE DANTON <c.danton@cdg16.fr>
Sujet : RE: Réorganisation des services
Date : 09-07-2020 16:28
A : maire@aussac-vadalle.fr <maire@aussac-vadalle.fr>;
Copie : CDG16 CATHERINE FRANCOIS <c.francois@cdg16.fr>;

Cliquez [ici](#) si vous pensez que ce message est un indésirable (spam)

À l'attention de Monsieur LIOT

Bonjour,

Comme vous l'avez prévu dans votre délibération, l'IFSE peut faire l'objet d'un réexamen notamment en cas de changement de fonctions.

Les montants individuels attribués à chaque agent seront déterminés par la classification de leur emploi dans les différents groupes de fonctions prévus (groupe 1 ou groupe 2).

Au vu des changements souhaités dans la réorganisation du service technique, il vous appartiendra donc de prendre de nouveaux arrêtés individuels qui fixeront les montants de l'IFSE pour les agents concernés.

Vous souhaitant bonne réception de ces éléments et restant à votre disposition pour tout complément d'information.

Cordialement.

Caroline DANTON

Service Gestion des Carrières

Responsable du Service Paie- Intérim – Contractuels

05 45 69 70 08

De : CDG16 SOPHIE DESMET <s.desmet@CDG16.FR>

Envoyé : jeudi 9 juillet 2020 08:47

À : CDG16 CAROLINE DANTON <c.danton@CDG16.FR>; CDG16 CATHERINE FRANCOIS <c.francois@CDG16.FR>; CDG16 MARTINE LANDRAUD <m.landraud@CDG16.FR>

Objet : TR: Réorganisation des services

Vous souhaitant bonne réception

S.DESMET

Service Gestion des Carrières - tél. : 05.45.69.70.05 - Fax : 05.45.95.35.89

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

de la Charente

30 rue Denis Papin

16022 ANGOULEME CEDEX



Centre de gestion
de la fonction publique
territoriale de la Charente

De : maire@aussac-vadalle.fr, LIOT Gérard <maire@aussac-vadalle.fr>

Envoyé : mercredi 8 juillet 2020 17:22

À : CDG16 SOPHIE DESMET <s.desmet@CDG16.FR>

Cc : CDG16 MARTINE LANDRAUD <m.landraud@CDG16.FR>

Objet : Réorganisation des services

Bonjour Sophie,

J'espère que vous allez bien.

Je ne sais pas si c'est vous qui avez en charge la question suivante :

Avec le nouveau conseil municipal nous souhaitons réorganiser le service technique. Cela va entraîner un échange de poste entre deux agents (chef et l'adjoint).

Il va nous falloir attribuer les primes en fonctions des responsabilités comme prévu dans la délibération (voir PJ).

Je ne voudrais pas faire de bêtises...

Est ce que vous pouvez m'indiquer la procédure à suivre ?

Merci

Cordialement

Gérard Liot
Maire d'Aussac-Vadalle
www.aussac-vadalle.fr